

Paris, le 9 octobre 2008

SERVICE DU BUDGET

Affaire suivie par :
Murielle BONNIN

Objet : Mise en concurrence – Procédure adaptée pour l'année 2009.

L'AEFE met en place, à compter de 2009, une procédure de mise en concurrence d'entreprises dans le cadre de la rédaction des comptes rendus de réunion :

- conseils d'administration
- comités techniques paritaires.

Les conseils peuvent être réunis, chacun, deux à cinq fois par an et leur séance, durer entre 2 et 10 heures selon l'ordre du jour établi.

Pour la couverture écrite de ces réunions, est demandé un compte rendu rédigé selon notre présentation :

- un document révisé en temps différé avec la présence d'un rédacteur sur place qui débarrasse le discours de tout ce qui devient inutile à l'écrit sans supprimer aucune information,
- entre 8 et 10 pages par heure de réunion.

La remise du document doit avoir lieu dans les 10 jours ouvrés à compter du jour de la réunion.

Votre proposition commerciale pour l'année 2009 est à adresser à l'AEFE, service du budget, 19/21 rue du Colonel Pierre Avia, Paris 15^{ème}, pour le **lundi 17 novembre 2008**, délai de rigueur.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.